



communauté  
de communes

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

ID : 060-200066975-20260310-2026\_036-AR

S<sup>2</sup>LO

## DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 036

**Objet :** Impression des supports de communication – Cravate de Tri et Mémo tri

**NOUS**, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

**Vu** les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'imprimer des supports de communication pour informer et sensibiliser les habitants du territoire.

## DECIDONS

**ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition de la société Imprimerie ISL-Telliez-Houdeville dont le siège social est situé au 280 rue Henri Bessemer – ZAET Creil/Saint-Maximin – 60100 CREIL pour un montant de 850 € HT, soit 1 020 € TTC.

**ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

**ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

**ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société Imprimerie ISL-Telliez-Houdeville.

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 10 MAR. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 10 MAR. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

*Président de la Communauté de Communes*

*Senlis Sud Oise*

Par délégation : M. Jacky **MELIQUE**

Vice-Président de la Communauté de  
Communes Senlis Sud Oise

Signé électroniquement par  
Jacky MELIQUE  
Vice Président en charge de la préservation et de la  
protection de l'environnement



Le 6 mars 2026



Groupe Morault

**IMPRIMERIE  
ISL-TELLIEZ-HOUDEVILLE**

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE  
30 AVENUE EUGENE GAZEAU  
60300 SENLIS

Creil, le 19/02/26

DEVIS

Madame,

Nous vous remercions de votre demande de prix et vous prions de trouver ci-dessous notre meilleure  
Offre :

500 ex CRAVATE DE TRI REFUS DE TRI

Format 7 x 38.6 cm

Papier offset recyclé Natural 300 g

Impression quadri recto et verso

Pelliculage mat recto et verso

Découpe selon forme

500 ex DEPLIANT MEMO TRI

Format 29.7 x 21 Fermé 14.9 x 21 cm

Papier Offset blanc 80 g Recyclé

Impression quadri recto et verso

Pliage

En carton

1 points Senlis

Prix de l'Ensemble 850.00 € H.T.

Prix de l' Ensemble en TTC 1 020.00 € TTC

Taux de TVA : 20 %

Nous retourner le présent devis pour accord

Signature :



Seuls les crédits émis  
comme tels sont certifiés  
FSC ou PEFC



280, rue Henry Bessemer - ZAET Creil/Saint-Maximin - 60100 CREIL  
Tél. : 03 44 64 13 95 - Fax : 03 44 64 13 92  
Site internet : [www.groupe-morault.com](http://www.groupe-morault.com) - E-mail : [contact@imprimerieisl.fr](mailto:contact@imprimerieisl.fr)

S.A.S. TELLIEZ COMMUNICATION au capital de 1,049,900 € - Siège Social : 2, chemin d'Armanouet - BP 60524 - 60205 COMPIEGNE Cedex  
R.C.S. COMPIEGNE 501 615 090 - Siret 501 615 090 00039 - Code NAF : 1812Z - TVA N° FR 86 501 615 090  
Locataire gérance du fonds de commerce de l'imprimerie Garel

